

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 10 juin 2019 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Ginette Nadeau et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

**EST ABSENT :** *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 25**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-06-170**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2019 ;
05. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 mai 2019 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

08. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Autorisation de participation ;
09. Code d'éthique et de déontologie – Manquement du conseiller au siège no. 3, monsieur Steeve Desmarais ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

10. Documents administratifs – Responsabilité des demandes d'accès aux documents ;
11. Formation en ligne ADMQ – Adjudication de contrats municipaux : Fondements, obligations et contrôles – Autorisation de participation ;
12. Formation en ligne ADMQ – La fiscalité et le financement des municipalités au Québec – Autorisation de participation ;
13. Formation sur la gestion des actifs municipaux – Autorisation de participation ;
14. Colloque annuel de zone de l'ADMQ – Autorisation de participation ;
15. Adoption de règlement – Règlement no. 187-2019 relatif au traitement des plaintes pour le Municipalité de Pierreville ;
16. Bâtiment de l'Hôtel de Ville – Plans et devis pour la modification de la climatisation ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

17. Avis de motion – Règlement no. 186-2019 modifiant la limite de vitesse sur une partie du rang du Chenal-Tardif ;

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

18. Avis de motion – Règlement no. 188-2019 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
19. Glissement de terrain – Prise de décision ;

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

20. Demande au ministère des Transports du Québec – Ajout d’un panneau de signalisation coin Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois et Trahan ;
21. Panneaux de signalisation – Rues Ally et Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois – Autorisation d’achat ;
22. Panneaux de signalisation – Autorisation d’achat ;
23. Lumières de rue – Coin rangs Saint-Louis et du Petit-Bois – Autorisation de paiement ;
24. Entretien des chemins d’hiver – Élaboration du devis d’appel d’offres – Mandater un collaborateur externe ;
25. Réfection de trottoirs – Rang de l’Île – Octroi de contrat ;
26. Dos d’âne permanent – Octroi de contrat ;
27. Tonte de gazon – Ajout au contrat d’entretien ;

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

28. Refoulement d’égout – Remboursement à madame Sylvie Boucher ;
29. Cours d’eau Rousseau – Demande d’entretien à la MRC de Nicolet-Yamaska ;
30. Réseau d’aqueduc chemin Rouillard – Entrée d’eau pour le 3, chemin Rouillard ;

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

31. Achat de terrain par la Municipalité de Pierreville – Rue Lefebvre – Mandater les signataires ;
32. Acquisition de terrain par la Municipalité de Pierreville – Rue Lefebvre – Mandater Me Claire Lafortce ;
33. Vente de terrains – Coin rue Martel et Letendre – Rue Tremblay – Annonce dans le journal ;

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

34. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-05-149 – Programme placement carrière-été – Personnel horticulteur – Embauche d’un étudiant ;
35. Programme placement carrière-été – Personnel horticulteur – Embauche d’un étudiant ;
36. Entretien du bord de l’eau – Autorisation d’achat ;
37. Quais secteur Pierreville – Réparation – Autorisation d’achat et de paiement ;
38. Centre communautaire – Rénovation – Autorisation de paiement ;
39. Centre communautaire – Plans et devis pour l’ajout de climatisation ;
40. Arrosage contre les araignées – Mandater un exterminateur ;
41. Terrain des loisirs – Secteur Notre-Dame- Autorisation d’achat d’un arbre ;
42. Chalet des loisirs – Pavage – Appel d’offres sur invitation ;
43. Trépied des cloches de l’église Saint-Thomas – Éclairage de la structure – Octroi de contrat ;
44. Journal L’Annonneur – Espace publicitaire pour la Fête nationale ;
45. Village québécois d’antan – Cotisation pour l’année 2019 ;
46. Bibliothèque Jean-Luc Précourt – Autorisation d’achat de chariot ;
47. Comité des loisirs de Pierreville – Autorisation de paiement ;
48. Festival country de Notre-Dame – Demande de commandite ;
49. Tourisme Nicolet-Yamaska – Demande de don ;
50. Société Saint-Jean-Baptiste – Demande de participation financière ;

- 
51. Affaires diverses ;
  52. Documents déposés ;
  53. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
  54. Période de questions ;
  55. Levée de l’assemblée.

## **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du *lundi 13 mai 2019*, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du *lundi 13 mai 2019* et d'en autoriser la signature.

**04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du *mercredi 22 mai 2019*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-06-172

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du *mercredi 22 mai 2019* et d'en autoriser la signature.

**05. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MAI 2019**

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mai 2019 de la Municipalité de Pierreville.

**06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 7 juin 2019 ;

2019-06-173

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

\_\_\_\_\_  
*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

**Déboursés directs**

1	7158	Régie d'incendie - Remboursement au crédit (payé taxes en double)	391,52 \$
2	7159	Comité des loisirs St-François - Inscription 2 joueurs Bantam	120,00 \$
3	7160	Échelle C.E. Thibault inc. - Remboursement travaux de pavage 2 Industrielle R-2019-05-137	1 500,00 \$
4	7161	Commission scolaire de la Riveraine - Commandite pour l'agenda scolaire 2019-2020 R-2019-05-153	50,00 \$
5	7162	David Richard/Marco Beaudry/Danielle Laramée - Inscription à la ligue de soccer	259,00 \$
6	7163	Société canadienne du cancer - Remplacement du chèque #7081 mars 2019	- \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>2 320,52 \$</b>

**Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements mai 2019	17,50 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire avril 2019	60,00 \$
3		Richard Fontaine - Bottes, cellulaire février, mars, avril 2019	234,53 \$
4		Manon Ricard - Déplacements mai 2019	32,50 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>344,53 \$</b>

**Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Avril 2019	1 313,72 \$
2		Hydro-Québec - Février, mars, début avril 2019	8 508,94 \$

3		Ministre du revenu du Québec - Remises DAS provinciale mai 2019	10 905,16 \$
4		M.R.C. Nicolet-Yamaska - Frais de mutation Réjean Normandin	25,00 \$
5		Receveur général du Canada - Remises DAS fédérale mai 2019	4 397,34 \$
6		RREMQ - Régime de retraite mai 2019	4 660,08 \$
7		Sogetel - Service Internet mai 2019	18,34 \$
8		Telus - Cellulaire maire fin avril	276,42 \$
9		Telus - Cellulaire dg fin avril	183,87 \$
10		Visa Desjardins - I Tunes, repas réunion, fleurs funéraires, livres	336,58 \$
11		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel du contrat GPS sur camion GMC avril 2019	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>30 665,69 \$</b>

### **Fournisseurs (dépenses 2019)**

- \$

1	7164	Boisvert Lyne - Déplacements avril : Trois-Rivières, Plan peinture Préfontaine, MRC formation, Mégaburo, inondation	459,50 \$
2		Suite: signature de chèques, Drummondville terre Nicole Fournier, visite inondations	
3		Suite: Hôtel Montfort formation rapport d'eau	
4		Boisvert Lyne - Déplacements mai : visite inondations pour sécurité civile, vignette Mégaburo, Victoriaville formation	628,50 \$
5	7165	Buropro - Photocopies mai 2019	584,98 \$
6	7166	Comité des loisirs de Saint-François - Camp de jour 2019 - Tournoi fin d'année	9 340,00 \$
7	7167	Descheneaux Éric - Centre culture St-Grégoire, régie sacs compostes, route navigateur, palais congrès, SSJB	316,00 \$
8	7168	Dépanneur Pierreville - Essence Camions et bidon mai 2019	684,69 \$
9	7169	Essence Ultramar - Diesel tracteur mai 2019	53,28 \$
10	7170	Édition Yvons Blais - MAJ #45 accès à l'information	46,25 \$
11	7171	Emco - Collets, adapteurs, manchon en laiton, boîtes de services	1 337,50 \$
12	7172	Graffik Art - Billets souper spaghetti et course de canard pour la fête nationale	114,97 \$
13	7173	Sports Inter plus - Peinture aérosol blanche 18oz pour terrain soccer	733,85 \$
14	7174	Guévin Michaud Marie-Pier - Bacs de rangements pour loisirs	101,20 \$
15	7175	L'annonceur - Appel d'offre relevé sanitaire R-2019-05-144, Consultation publique R-2019-05-134	435,75 \$
16	7176	Environex - Tests d'eaux usées	294,34 \$
17	7177	Martech - Panneaux indicateur d'une nouvelle signalisation, 40 km	185,80 \$
18	7178	Mégaburo - Post-it, papier 11x17, dateurs, trombones, relieur en D	214,66 \$
19	7179	Ministre des finances (Régie du bâtiment) - Frais annuel d'inspection pour élévateur vertical	86,91 \$
20	7180	Municipalité Saint-François-Du-Lac - 2/4 vers. Arrosage des mouches noires	20 159,59 \$
21	7181	Tourisme Nicolet-Yamaska - Commandite projet André Falardeau au centre hospitalier Christ-Roi	114,98 \$
22	7182	Patrick Morin - Ailettes à ressort, graisse, lubrifiant, vis, épinettes, ancre a béton	260,45 \$
23	7183	Postes Canada - Consultation publique glissement de terrain rang De L'Ile, Pierreponts	320,72 \$
24	7184	Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau mensuel mai 2019	15 137,07 \$
25		Régie IAEP du Bas Saint-François - Dépenses immo. régulateur à vide, assècheur d'air pour ozonateur	4 012,56 \$
26	7185	Régie des déchets du Bas Saint-François - Conteneur 7 verges pour secteur inondé 5 levées	1 500,00 \$
27		Régie des déchets du Bas Saint-François - 6/12 vers. quote part 2019	17 457,15 \$
28	7186	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 31 Gill, 65 Principale, 10 Saint-Louis	5 801,60 \$
29	7187	SEAO - Appel d'offre pour le relevé sanitaire	32,16 \$
30	7188	Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec - Accessoires pour Saint-Jean Baptiste	264,00 \$
31	7189	Spech-Tech inc. - Feux d'artifice pour fête nationale	4 024,14 \$
32	7190	Therrien Couture - Manquement au code d'éthique commis par un conseiller pour le prêt d'une pompe	620,87 \$
33		Therrien Couture - Honoraires professionnels dossier Hôtel Traversy, programme revitalisation	2 319,05 \$
34	7191	Chapiteaux cdq.com - Location chapiteau 40x100, 25 tables 8', 200 chaises, scène 16x20x24	3 794,18 \$
35	7192	Polychem - Pluviomètre et base optique USB	1 169,25 \$
36	7193	David Richard/Marco Beaudry/Danielle Laramée - 4 inscriptions soccer en surplus	28,00 \$
37	7194	Gestion Événementielle Deschênes inc. - Location de jeux gonflables pour fête nationale	1 638,39 \$

38	7195	Benoit Clément Musique - Chansonnier pour fête nationale	2 500,00 \$
39	7196	ADMQ - Formation dg - Pratique comptable taux variés - Planification budgétaire R-2019-03-060	799,08 \$
40	7197	Nadeau Ginette - Café, crème 5%	13,03 \$
41	7198	ADN Communication - Alertes municipales avril 2019, télécommunication inondations	96,45 \$
42	7199	GéniCité - Service de génie civil, réfection rang Haut de la Rivière R-2019-04-105	2 500,71 \$
43	7200	Garage André Descheneaux - Réparation carrosserie du camion F250	3 092,69 \$
44	7201	Gestion A. Lacharité inc. - Location conteneurs 20V pour inondation	2 483,47 \$
45	7202	Boiseries MM inc. - 5000 Poches neuves 50kg	1 724,63 \$
46	7203	Entretien Katom inc. - 1/3 versement contrat pelouses	3 832,15 \$
47	7204	BC2 Groupe Conseil inc. - Relevée topographiques réfection rang Du Haut-De-La-Rivière	5 145,13 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>116 459,68 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>149 790,42 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## 07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 50.

## LÉGISLATION

### 08. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est membre de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est le lieu de rencontre privilégié pour partager la vision de la municipalité concernant le développement économique, social et culturel avec les 1 000 communautés membres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE cette 78<sup>e</sup> édition sera sous le thème de : *La FQM, porte-parole des régions*. Ce thème mettra l'accent sur l'importance de préserver la richesse de la culture de nos communautés respectives, et de continuer d'œuvrer à leur plein essor économique, social et touristique ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 500 participants sont attendus au Centre des congrès de Québec pour participer à ce grand rassemblement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Pierreville désirent être présents au souper Gala du 26 septembre et à la soirée spectacle du 27 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès a lieu à l'extérieur de la région, la municipalité se doit de trouver et réserver un hôtel pour les participants ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-174

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, Monsieur Éric Descheneaux, et les conseillères, mesdames Ginette Nadeau et Nathalie Traversy à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 26 au 28 septembre 2019, au coût de 799 \$/personne ;

QUE les frais d'hébergement de ± 1 000 \$ (taxes en sus) s'ajoutent au montant de l'inscription ;

QUE des frais supplémentaires pour les activités en amont du congrès, soit le souper gala et la soirée spectacle s'élèvent à 280,50 \$ (taxes en sus) représentant, 34,25 \$/personne pour le souper gala, et 59,25 \$/personne pour la soirée spectacle ;

QUE les frais de déplacement et tous les repas non inclus dans les montants précédemment mentionnés seront remboursés aux participants par la municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Congrès & formations - élus » 02 110 00 454*

**09. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE – Manquement du conseiller au siège no. 3, monsieur Steeve Desmarais**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 171-2018 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Pierreville* ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus de la Municipalité ont suivi une formation obligatoire relativement à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et aux règles contenues au Code d'éthique et de déontologie applicables aux élus municipaux ;

CONSIDÉRANT l'article 6.10 du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Pierreville qui prévoit l'obligation de s'abstenir d'utiliser ou de permettre l'utilisation, à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés, des ressources, des biens ou des services de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Steeve Desmarais a permis, de bonne foi, l'utilisation d'une pompe appartenant à la Municipalité par un citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen ayant bénéficié de ce bien de la Municipalité a un lien de parenté avec le maire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation donnée par le conseiller Steeve Desmarais quant à l'utilisation de la pompe par un citoyen pourrait constituer un manquement au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, les autres membres du conseil, le maire et les fonctionnaires municipaux n'ont pas autorisé l'utilisation d'un bien de la Municipalité par ce citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû engager des frais de location d'une pompe au moment où celle-ci avait été prêtée au citoyen par le conseiller Steeve Desmarais ;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus pour la location de la pompe s'élèvent à un montant de ± 324,50 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'aurait pas eu à engager des frais liés à la location d'une pompe, n'eût été la permission accordée par le conseiller Steeve Desmarais à un citoyen pour l'utilisation de celle appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'IL ne revient pas à la Municipalité d'acquitter ces frais ;

2019-06-175

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère.....  
Appuyée par le conseiller.....

*Aucun conseiller n'ayant voulu proposer ni appuyer la présente résolution*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, *de REJETER la résolution portant le numéro 2019-06-175.*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **10. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – Responsabilité des demandes d'accès aux documents**

CONSIDÉRANT QUE la plus haute autorité de la Municipalité est le maire, monsieur Éric Descheneaux ;

CONSIDÉRANT QUE le maire peut aussi déléguer par écrit, la directrice générale pour répondre aux demandes d'accès aux documents ;

CONSIDÉRANT QUE les documents consultés sur place devront être autorisés par le maire pour approbation ;

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite sera obligatoire pour obtenir un document ;

CONSIDÉRANT QUE le maire pourra avoir jusqu'à vingt (20) jours pour répondre à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le maire pourra déterminer si le document demandé est pertinent d'être fourni pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès à l'information ne confère pas de statuts particuliers à un élu permettant d'obtenir des documents ou des renseignements sans l'approbation du maire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi permet désormais que toute documentation utile à la prise d'une décision doit être disponible aux élus au plus tard 72 heures avant l'heure fixée prévue d'une séance du conseil ;

2019-06-176

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le responsable délégué par le conseil sera dorénavant le maire monsieur Éric Descheneaux afin de traiter toutes les demandes d'accès aux documents par les citoyens et les élus.

### **11. FORMATION EN LIGNE ADMQ – Adjudication de contrats municipaux : Fondements, obligations et contrôles - Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre des formations en ligne afin de parfaire le travail des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire offrir à sa directrice générale, Madame Lyne Boisvert, tous les outils nécessaires afin qu'elle puisse offrir le meilleur travail qu'il soit ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permettra de différencier les différents types de contrats, et à reconnaître le cadre réglementaire applicable à chacun de ces contrats ;

2019-06-177

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité de Pierreville, à participer à la formation en ligne *Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles* offerte par L'ADMQ, au coût de ± 379 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454.*

## **12. FORMATION EN LIGNE ADMQ – La fiscalité et le financement des municipalités au Québec - Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre des formations en ligne afin de parfaire le travail des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire offrir à sa directrice générale, Madame Lyne Boisvert, tous les outils nécessaires afin qu'elle puisse offrir le meilleur travail qu'il soit ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a pour objectif d'interpréter les obligations et les règles applicables en matière de financement et de fiscalité des Municipalités ;

2019-06-178

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité de Pierreville, à participer à la formation en ligne *La fiscalité et le financement des municipalités au Québec* offerte par L'ADMQ, au coût de ± 379 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454.*

## **13. FORMATION SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, ont participé au premier atelier de formation sur la gestion des actifs municipaux le 14 mars dernier à Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité démontre un intérêt à implanter un tel système dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour mieux répondre aux questions des citoyens ou pour faire une planification à long terme, une bonne gestion des actifs municipaux est gage d'efficacité, de fiabilité et de transparence ;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième atelier sur la gestion des actifs municipaux a lieu le 25 septembre 2019 à Québec ;

2019-06-179

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*



Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à participer à cette formation qui est donnée au nom de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération canadienne des municipalités et du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines ;

QUE les frais de déplacement, d'hébergement ainsi que tous les repas seront remboursés aux participants par la Municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454 et « Congrès & formations - élus » 02 110 00 454*

#### **14. COLLOQUE ANNUEL DE ZONE DE L'ADMQ – Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, a reçu une invitation pour participer au Colloque annuel de zone offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque offre une programmation enrichissante et est un lieu de réseautage qui stimule l'excellence.

CONSIDÉRANT QUE ce colloque propose un atelier sur les nouveautés et les divers questionnements adressés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque propose aussi un atelier sur les nouveautés législatives offert par le cabinet d'avocats Lavery ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-180**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, à participer au Colloque de la zone 07 – Centre-du-Québec, de l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 19 septembre 2019 à Bécancour au coût de ± 125 \$.

QUE les frais d'inscription incluent le dîner et les pauses-santé ;

QUE les frais de déplacement seront remboursés à Madame Boisvert.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formation – ADM » 02 130 00 454*

#### **15. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 187-2019 relatif au traitement des plaintes pour la Municipalité de Pierreville**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)* (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 22 mai 2019 et qu'un premier projet de règlement a également été déposé lors de cette séance ;

**2019-06-181**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 187-2019 relatif au traitement des plaintes pour la Municipalité de Pierreville.

#### **16. BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – Plans et devis pour la modification de la climatisation et de chauffage**

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation et le système de chauffage de l'Hôtel de Ville ne sont pas efficaces ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue des travaux de remplacement de toiture de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner un mandat afin de réaliser les plans et devis d'appel d'offres en mécanique et en électricité relativement à modification de la climatisation à l'Hôtel de Ville ;

**2019-06-182**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme d'ingénierie EXP afin que celle-ci procède à la réalisation des plans et devis d'appel d'offres en mécanique et en électricité ainsi que le suivi partiel au chantier durant la construction, et ce, pour une somme de ± 4 100 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture – H-V » 03 310 01 008*

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

#### **17. AVIS DE MOTION – Règlement no. 186-2019 modifiant la limite de vitesse sur une partie du rang du Chenal-Tardif**

**2019-06-183**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no. 186-2019 modifiant la limite de vitesse sur une partie du rang du Chenal-Tardif ;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445, du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 186-2019 modifiant la limite de vitesse sur une partie du rang du Chenal-Tardif* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

#### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

#### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

#### **18. AVIS DE MOTION – Règlement no. 188-2019 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville**

2019-06- 184

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Steeve Desmarais* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no. 188-2019 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445, du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 188-2019 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

#### 19. GLISSEMENT DE TERRAIN – Prise de décisions

CONSIDÉRANT QU'un glissement de terrain a eu lieu en avril 2016 sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est toujours à l'étude depuis ce temps ;

CONSIDÉRANT QUE la méthode retenue à cette époque était de remblayer les trous occasionnés par ce glissement ;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, trois solutions ont été présentées aux citoyens lors de la consultation publique du 21 mai 2019, soit :

- Remplir les trous du glissement de terrain comme préconisé en 2017 et les autres survenus par la suite ;
- Déplacer de 12 m la rue et ne pas remplir les trous ;
- Déplacer le rang de l'Île et le faire passer en arrière des maisons de ce secteur sans remplir les trous existants ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-185

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

*La conseillère Ginette Nadeau demande un vote d'opinion afin de départager le sujet*

*Adopté à la majorité*

*Pour : 4*

*Contre : 1 (Ginette Nadeau, elle désire plus d'information sur le sujet)*

*Abstention : 0*

SUITE AUX RÉSULTATS, IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'option retenue sera la première solution, soit de remplir les trous du glissement de terrain comme préconisé en 2017, ainsi que les autres trous survenus depuis ce temps dans ce secteur, et finalement de faire préparer tous les documents pour enclencher les démarches afin de régulariser la situation dans les meilleurs délais.

#### VOIRIE MUNICIPALE

---

#### 20. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Ajout d'un panneau de signalisation coin Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois et Trahan

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des demandes du comité des résidents du Centre d'hébergement Lucien Shooner afin de sécuriser le coin des rues Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois et Trahan ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la rue Lt-Gouv. Paul-Comtois et la rue Trahan sont des routes numérotées, elles appartiennent donc au ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la sécurité de ce secteur, l'installation d'un panneau d'arrêt serait une solution envisageable ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-186

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au MTQ de procéder à l'installation d'un panneau de signalisation demandant un arrêt aux automobilistes provenant de la rue Lt-Gouv. Paul-Comtois, et ce, afin de sécuriser le secteur et permettre aux visiteurs et employés fréquentant le Centre d'hébergement Lucien-Shooner d'avoir une quiétude lors de leurs sorties.

**21. PANNEAUX DE SIGNALISATION – Rues Ally et Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois – Autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande, en avril 2018, de la part du comité des résidents du Centre d'hébergement Lucien-Shooner, afin d'installer un dos-d'âne sur la rue Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'installation dudit dos d'âne, les résidents à proximité se plaignaient du bruit causé par les voitures circulant sur le ralentisseur, ce qui a entraîné le retrait du dos-d'âne ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes circulant sur la rue Ally ne respectent pas la limite de vitesse demandée et roulent très vite, et que cette route est adjacente à un parc, ce qui augmente le risque d'accident regrettable ;

CONSIDÉRANT QU'une solution devait être trouvée afin de sécuriser ces secteurs, les élus ont pris la décision d'installer des affiches au centre des rues indiquant la priorité aux piétons ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-187**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux affiches amovibles avec pesées indiquant la priorité aux piétons à l'entreprise MARTECH au coût de ± 380 \$ (taxes en sus) ;

QU'une affiche sera installée sur la rue Ally et l'autre sur la rue Lt-Gouv.-Paul-Comtois.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Panneaux signalisation » 02 355 00 640*

**22. PANNEAUX DE SIGNALISATION – Autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT QUE le service de la voirie se doit de renouveler certains équipements concernant les panneaux de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des vignettes de stationnement a été modifié pour la saison 2019, nous devons commander de nouveaux collants pour modifier les prix affichés sur les panneaux de signalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-188**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 20 cônes, 5 panneaux « Arrêt », 100 morceaux de quincaillerie, et 2 collants à l'entreprise MARTECH pour une somme de ± 598,75 \$ (taxes en sus) ;

QUE monsieur Éric Descheneaux, maire, ira chercher la commande directement à la compagnie située à Longueuil.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Panneaux signalisation » 02 355 00 640*

**23. LUMIÈRES DE RUE – Coin rangs Saint-Louis et du Petit-Bois – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE, la Résolution no. 2019-04-111 adoptée lors de la séance ordinaire du 23 avril 2019, mandatait Hydro-Québec afin de procéder à l'installation d'un luminaire de rue au coin des rangs Saint-Louis et du Petit-Bois ;

**2019-06-189**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des frais de ± 440 \$ (taxes en sus) à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire au coin des rangs Saint-Louis et du Petit-Bois.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Achat luminaire – Éclairage des rues » 02 340 00 521*

**24. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Élaboration du devis d'appel d'offres – Mandater un collaborateur externe**

CONSIDÉRANT QUE les contrats pour l'entretien des chemins d'hiver se sont terminés en avril dernier, il faudra donc reprendre le processus d'appel d'offres prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire faire appel à un collaborateur externe pour l'assistance technique requise afin d'accompagner la Municipalité dans l'élaboration d'un devis pour le déneigement de ses routes ;

**2019-06-190**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme TECHNI-CONSULTANT à titre de collaborateurs externes afin d'accompagner la Municipalité dans l'élaboration d'un devis pour le déneigement de ses routes au coût de ± 4 450 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Honoraires professionnel – Ing. » 02 330 00 411*

**25. RÉFECTION DE TROTTOIRS – Rang de L'Île – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE les trottoirs sur le rang de L'Île sont endommagés, il faut donc les réparer ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont sur une distance d'environ 300 pieds, soit entre le 212 et le coin de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte à l'avant du trottoir devra être refait ;

**2019-06-191**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour la réfection du trottoir sur le rang de L'Île, sur une distance d'environ 300 pieds à l'entreprise SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. pour une somme de ± 11 880 \$ (taxes en sus) ;

QUE ce montant exclut le coût de l'asphalte devant le trottoir, les entrées charretières et les aménagements paysagers des citoyens concernés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins- Ens. Pierreville » 02 320 00 521*

## **26. DOS D'ÂNE PERMANENT – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes de certains secteurs de la Municipalité ne respectent pas les limites de vitesse indiquées ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une sécurité des quartiers où résident de jeunes familles, la Municipalité a décidé de mettre en place des dos-d'âne permanents ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-192**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater GROUPE 132 afin d'installer deux dos d'âne permanents, soit un sur la rue Martel et un sur le rang du Chenal-Tardif près du 401, pour la somme de ± 2 200 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres » 02 320 00 729*

## **27. TONTE DE GAZON – Ajout au contrat d'entretien**

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-03-069*, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de mars, octroyait le contrat d'entretien des gazons sur les terrains appartenant à la Municipalité de Pierreville à l'entreprise Entretien Katom ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit ajouter des espaces verts dans la liste des terrains à tondre, soit le terrain de pétanque, la descente de bateau du secteur Notre-Dame, l'espace vert entre le pont Laperrière et les escaliers, ainsi que l'espace vert entre le Centre Lucien-Shooner et les escaliers ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-193**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'ajouter au contrat d'entretien des terrains pour la Municipalité de Pierreville pour les trois prochaines années, soit 2019, 2020, 2021, pour un montant de ± 900 \$ (taxes en sus) pour l'année courante ;

QUE la Municipalité devra prévoir pour les autres années de service de l'entreprise, une augmentation de l'ordre de 4 % par année au montant ajouté par la présente résolution.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Contrats de pelouse - parcs » 02 701 50 447, « ..... » 02 701 41 447*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

## **28. REFOULEMENT D'ÉGOUT – Remboursement à madame Sylvie Boucher**

CONSIDÉRANT QUE l'une des pompes de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame a brisé en avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE ce bris a créé un débordement à l'usine occasionnant un surplus d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE ce surplus d'eau a causé un dégât d'eau dans le sous-sol de madame Boucher au 5, rue Desmarais ;

**2019-06-194**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser à madame Sylvie Boucher, propriétaire du 5, rue Desmarais, la somme de ± 660 \$ afin de rembourser les frais engendrés par le dégât d'eau dû au débordement à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Refoulement d'égout » 02 415 10 445*

**29. COURS D'EAU ROUSSEAU – Demande d'entretien à MRC Nicolet-Yamaska**

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Rousseau à Pierreville, numéros de lots touchés par les travaux 5 743 596 et 5 743 564 reçues le 4 juin 2019 à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska au 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet ;

**2019-06-195**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la demande d'entretien du cours d'eau Rousseau et de la transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**30. RÉSEAU D'AQUEDUC CHEMIN ROUILLARD – Entrée d'eau pour le 3, chemin Rouillard**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 3, chemin Rouillard ont fait une demande à la Municipalité de Pierreville afin de raccorder leur résidence au réseau d'aqueduc de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par les travaux se situent en zone à haut risque de glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-11-388* mandatait le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska afin d'obtenir ses recommandations concernant la demande ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des analyses effectuées par monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la MRC, et de ses recommandations favorables au raccordement du réseau d'aqueduc à la propriété sise au 3, chemin Rouillard

**2019-06-196**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement à l'aqueduc municipal de la propriété sise au 3, chemin Rouillard, et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité pour le raccordement d'aqueduc ;

QUE les frais de raccordement c'est-à-dire le matériel et la main d'œuvre, ainsi que les honoraires de monsieur Harnois seront payés par les propriétaires du 3, chemin Rouillard ;

QUE les travaux seront sous la supervision de notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain-Bardier.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **31. ACHAT DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE – Rue Lefebvre – Mandater les signataires**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu, le 3 mai 2019, une offre de vente de la part de madame Nicole Fournier, pour ses propriétés ayant les numéros de cadastre 6 319 612 et 5 744 922 pour la somme de 200 000 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont pris la décision d'accepter l'offre de vente de madame Fournier pour ses terrains situés sur la rue Lefebvre, portant les numéros de cadastre 6 319 612 et 5 744 922 ayant une superficie d'environ 41 607 m<sup>2</sup>, soit les terrains situés à proximité des étangs d'eaux usées et du site des neiges usées dans le secteur de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée le 3 juin 2019 entre la Municipalité de Pierreville et madame Nicole Fournier ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est en prévision de construire un nouveau garage municipal et de créer un développement résidentiel en vue d'attirer de nouveaux résidents dans notre Municipalité ;

**2019-06-197**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat des terrains ayant pour numéros de cadastre 6 319 612 et 5 744 922 d'une superficie de ± 41 607 m<sup>2</sup> pour la somme de 200 000 \$ (taxes en sus), conformément au montant indiqué dans l'entente du 3 juin 2019 ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant de conclure ladite transaction, incluant les contrats notariés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Terrains » 03 310 01 003*

### **32. AQUISITION DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE – Rue Lefebvre – Mandater Me Claire Laforce**

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-06-197*, adoptée lors de la séance du 10 juin 2019, autorisant le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert pour la



signature des documents en lien avec l'achat des terrains ayant pour numéros de cadastre 6 319 612 et 5 744 922 ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'élaboration des documents permettant de formaliser l'achat desdits terrains, il faut faire appel à un notaire ;

**2019-06-198**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la notaire, Me Claire Laforce, afin de compléter le dossier pour procéder à l'acquisition des terrains de madame Nicole Fournier ayant pour numéros de cadastre 6 319 612 et 5 744 922, sur la rue Lefebvre à Pierreville.

**33. VENTES DE TERRAINS – Coin rue Martel et Letendre – Rue Tremblay – Annonce dans le journal**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville possède des terrains et qu'elle aimerait les vendre au plus offrant ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité a décidé d'aller en appel de projets pour les terrains sur la rue Tremblay et au coin des rues Martel et Letendre ;

**2019-06-199**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la parution de l'annonce de la vente des terrains appartenant à la Municipalité, soit celui au coin des rues Martel et Letendre, ainsi que le terrain restant sur la rue Tremblay, dans le journal L'Annonceur au coût de ± 243,75 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Publication avis - Urbanisme » 02 610 00 341*

**LOISIRS ET CULTURE**

---

**34. ABROGATION DE RÉSOLUTION – Résolution no. 2019-05-149 – Programme placement carrière-été – Personnel horticulteur – Embauche d'un étudiant**

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-05-149* adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019 entérinait l'embauche de madame Rosalie Fontaine pour le poste d'horticultrice pour l'été 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Fontaine a pris la décision d'abandonner le poste à la suite d'une semaine de travail ;

**2019-06-200**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2019-05-149 – Programme placement carrière-été – Personnel horticulteur – Embauche d'un étudiant.*

**35. PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – Personnel horticulteur – Embauche d’un étudiant**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire embaucher une personne responsable pouvant s’occuper de l’entretien des plates-bandes et de l’aménagement des parcs et d’autres tâches connexes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Placement carrière-été finance seulement huit (8) semaines à 32 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’analyse de toutes les tâches reliées au travail d’horticulteur, les élus ont pris la décision d’offrir 40 heures par semaine afin de permettre à la personne engagée d’effectuer la totalité des tâches demandées ;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues d’embauches ont été faites le 3 juin 2019 ;

**2019-06-201**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’entériner l’embauche de monsieur Jacob Traversy pour le poste d’horticulteur à raison de 40 heures par semaine ;

QUE monsieur Traversy débutera son travail le 21 juin 2019 ;

QUE l’employé évoluera sous la supervision de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, et de l’inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire horticulteur parcs » 02 701 50 144*

**36. ENTRETIEN DU BORD DE L’EAU – Autorisation d’achat**

CONSIDÉRANT QUE la crue des eaux du printemps a abîmé la route longeant le bord de l’eau permettant aux plaisanciers de mettre leurs embarcations à l’eau, ne laissant que du sable, ce qui cause beaucoup de poussières ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l’achat de gravier afin de l’étaler sur la route située au bord de l’eau ;

**2019-06-202**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat de ± 100 tonnes de graviers de taille 0 ¾ chez CARRIÈRE PCM au coût de 12,15 \$/tonne représentant une somme de ± 1 215 \$ (taxes en sus) ;

DE MANDATER l’entrepreneur NORMAND BARDIER pour le transport et l’étalage du gravier aux tarifs de ± 10,50 \$/tonne, représentant une somme de ± 1 050 \$ (taxes en sus). La totalité des travaux s’élève donc à ± 2 265 \$ (taxes en sus) ;

QUE les travaux seront faits sous la supervision de notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Bord de l’eau - Rues » 02 701 41 521*

**37. QUAIS SECTEUR PIERREVILLE – Réparation – Autorisation d’achat et de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est entamée, et que les employés du service de voirie ont procédé à l'installation des quais pour la descente de bateau du secteur Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE certains morceaux des quais sont abîmés, il faut les réparer ;

**2019-06-203**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat du matériel requis pour la réparation des quais pour la descente de bateau à l'entreprise QUAIS BERTRAND pour une somme de ± 264 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Descente de bateaux » 02 701 41 526*

### **38. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Rénovation – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE les portes du centre communautaire seront entièrement changées dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des portes achetées à l'entreprise Quintech quincaillerie exclu le coût d'installation des verres ;

**2019-06-204**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour l'installation des verres sur les nouvelles portes pour le centre communautaire à l'entreprise QUINTECH QUINCAILLERIE au coût de ± 455 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire » 03 310 00 014*

### **39. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Plans et devis pour l'ajout de climatisation**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de climatisation dans le centre communautaire et que les citoyens et organismes qui louent le centre en font la demande ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation ont lieu dans le centre communautaire ;

**2019-06-205**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme d'ingénierie EXP afin que celle-ci procède à la réalisation des plans et devis d'appel d'offres en mécanique et en électricité ainsi que le suivi partiel au chantier durant la construction, et ce, pour une somme de ± 7 900 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire » 03 310 00 014*

### **40. ARROSAGE CONTRE LES ARAIGNÉES – Mandater un exterminateur**

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup d'araignées à proximité des bâtiments municipaux, les élus ont décidé de procéder à l'arrosage contre les araignées ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont le centre communautaire, le chalet des loisirs, l'Hôtel de Ville, le bâtiment abritant les toilettes publiques dans le parc Lafrenière ;

**2019-06-206**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise GESTION PARASITAIRE CDQ afin de procéder à l'arrosage contre les araignées pour les bâtiments municipaux précédemment énumérés pour une somme de ± 600 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : «E/R - H-V» 02 190 00 522, « E/R – Parc et jeux » 02 701 50 521, « E/R – Chalet loisirs ND et PAT » 02 701 22 522, « E/R – Centre communautaire » 02 701 20 522*

#### **41. TERRAIN DES LOISIRS – Secteur Notre-Dame – Autorisation d'achat d'un arbre**

CONSIDÉRANT QUE sur le terrain des Loisirs, il y a un manque d'espace ombragé pour les familles afin de bien profiter des installations ;

CONSIDÉRANT QUE pour enjoliver l'espace et ainsi créer de l'ombre, la plantation d'un arbre serait appropriée ;

**2019-06-207**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un arbre afin de le planter au terrain des Loisirs du secteur Notre-Dame, pour un montant maximal de ± 500 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Autres divers - Parcs» 02 701 50 690*

#### **42. CHALET DES LOISIRS – Pavage – Appel d'offres sur invitation**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun pavage à l'entrée du chalet des Loisirs dans le secteur Notre-Dame ;

**2019-06-208**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater, l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, afin de préparer le devis d'appel d'offres pour débiter un processus de demande de soumission par invitation afin de procéder aux travaux de pavage au chalet des Loisirs.

#### **43. TRÉPIED DES CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS – Éclairage de la structure – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le trépied des cloches de l'Église Saint-Thomas a été installé en hiver dernier ;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la visibilité du trépied, les élus désirent faire installer des lumières D.E.L. et des spots

**2019-06-209**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise SPEC-TECH pour l'éclairage du trépied des cloches de l'Église Saint-Thomas pour une somme de ± 2 950 \$ (taxes en sus).

QUE l'installation devra être faite par un électricien détenant un permis de la RBQ et membre de la CMEQ.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «BD – Lt. Gouv. Paul-comtois» 02 702 90 725*

**44. JOURNAL L'ANNONCEUR – Espace publicitaire pour la Fête nationale**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons publiciser la programmation de la Fête nationale afin d'attirer des visiteurs ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une bonne occasion d'offrir nos vœux à la population et de promouvoir les activités qui se tiendra sur notre territoire ;

**2019-06-210**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire de ¼ de page en couleur, au coût de ± 285 \$ (taxes en sus), pour l'édition du 20 juin 2019 afin de promouvoir les activités de la Fête nationale du 23 et 24 juin 2019.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des Loisirs » 02 701 92 990*

**45. VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN – Cotisation pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de la Municipalité pour le Village québécois d'antan de Drummondville doit être renouvelée pour l'année 2019 ;

**2019-06-211**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2019 au Village québécois d'antan au coût de 100 \$ (taxes en sus) ;

QUE la conseillère *Nathalie Traversy* bénéficiera de cette adhésion.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990*

**46. BIBLIOTHÈQUE JEAN-LUC PRÉCOURT – Autorisation d'achat de chariot**

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque, madame Chantal Bellamy a fait une demande afin d'obtenir trois nouveaux chariots ;

**2019-06-212**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement de trois nouveaux chariots pour la bibliothèque pour une somme de ± 315 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres - Bibliothèque » 02 702 30 690*

**47. COMITÉ DES LOISIRS DE PIERREVILLE – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE pour la prochaine édition de la fête nationale organisée par le Comité des loisirs de Pierreville, la course de canards sera de retour ;

CONSIDÉRANT QU'afin de transporter et entreposer tous les canards, il faut des bacs ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité ont acheté six (6) bacs de 128 L ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-213**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des bacs achetés par le Comité des loisirs de Pierreville pour un montant de ± 88,02 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des loisirs » 02 701 92 990*

**48. FESTIVAL COUNTRY DE NOTRE-DAME – Demande de commandite**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du promoteur du Festival country de Notre-Dame-de-Pierreville qui aura lieu du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du festival doit fournir un plan de mesure d'urgence afin de respecter les exigences de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exige une assurance responsabilité de 2 millions ;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier a accès au terrain en tout temps afin d'effectuer des vérifications, par exemple les réservoirs de propane ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ne devront plus se stationner dans les rues adjacentes aux festivals

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-214**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'une commandite de 2 000 \$ sera versé au festival country ;

QUE la Municipalité louera ses terrains pour la somme de 500 \$ ;

QUE le promoteur du festival devra fournir un rapport d'activité ainsi que les résultats financiers comme tous les autres organismes.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Festival western » 02 701 97 990*

#### **49. TOURISME NICOLET-YAMASKA – Demande de don**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Tourisme Nicolet-Yamaska organise un projet photo au centre hospitalier Christ-Roi de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre sur pied un tel projet, l'organisme a besoin d'un soutien financier de la Municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-215**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don à Tourisme Nicolet-Yamaska de 100 \$ (taxes en sus) afin de permettre à l'organisme de mettre sur pied leur projet photo.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention divers organisme » 02 702 30 690*

#### **50. SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE – Demande de participation financière**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des festivités de la fête nationale, la section locale de Pierreville-Centre de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec organise, conjointement avec la section locale de Saint-François-du-Lac, une messe commémorative à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, suivie d'une grande tablée ;

CONSIDÉRANT QUE la section locale de Pierreville-Centre sollicite la participation financière de la Municipalité de Pierreville pour les activités précédemment mentionnées ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-06-216**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de donner en guise de participation financière, un montant de 300 \$ à la section locale de Pierreville-Centre de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour leurs activités entourant la Fête nationale.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention divers organisme » 02 702 30 690*

#### **51. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

#### **52. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Compte rendu des observations effectuées le 13 mars 2019 et le 28 mai 2019 ;
2. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION** – Lettre d'approbation dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux ;
3. **OFFICE D'HABITATION DE PIERREVILLE** – Rapport d'approbation des états financiers 2016, déficit d'exploitation
4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2019 et du 23 avril 2019 – Rapport mensuel de traitement des déchets du mois d'avril 2019 – Rapport mensuel du recyclage pour le mois d'avril 2019 ;

**53. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

**54. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 21 h 10 et se termine à 21 h 23.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

*Glissement de terrain*  
*Les canards*  
*Devis de déneigement*  
*Les dos-d'âne*  
*Maison incendiée sur Chenal-Tardif*

**55. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-06-217**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 23.

---

*Éric Descheneaux*  
*Maire*

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
*Directrice générale/Secrétaire-trésorière*